



## ARRÊTÉ N° SDIS01020140324144

ARRÊTÉ N°

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompier professionnels en particulier son article 9 ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompier professionnels non-officiers ; Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ; 4 déclarations.

#### **Article 2 :**

ARRÊTE.

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompier professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à, le 24 mars 2014

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours de  
Aube  
21 RUE ETIENNE  
PEDRON 10000 TROYES -  
Tel: 0325435800 - Fax: :

Monsieur Jacques RIGAUD  
Président du Conseil d'administration

<b>N° de déclaration</b>	<b>Grade</b>	<b>Intitulé du poste</b>	<b>Motif</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Poste à pourvoir le</b>
V01014033034001	Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	Equipier	Création d'un emploi	35h00	Sdis de aube 10000 TROYES	01/05/2014
V01014033034002	Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	Equipier	Création d'un emploi	35h00	Sdis de aube 10000 TROYES	01/05/2014
V01014033034004	Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	Equipier	Création d'un emploi	35h00	Sdis de aube 10000 TROYES	01/05/2014
V01014033034003	Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	Equipier	Création d'un emploi	35h00	Sdis de aube 10000 TROYES	01/05/2014